

Système de paiement forfaitaire

Dans le courant du mois de juin, le centre médical passera au **système de paiement forfaitaire**.

Si vous avez encore des questions après avoir lu cette brochure, n'hésitez pas à nous les poser. Nous nous ferons un plaisir de vous donner de plus amples informations. Vous pouvez également retrouver ces informations sur notre site Web.

Qu'est-ce que le système de paiement forfaitaire ?

La maison médicale, la mutuelle et le patient signent un contrat. Ensuite, la mutuelle verse chaque mois et pour chaque patient un « forfait » (ou montant fixe) à la maison médicale.

En d'autres termes, une fois que vous êtes inscrit(e), **vous ne devez plus payer les consultations et les visites à domicile effectuées par notre médecin et notre infirmier. En tant que patient, vous ne devez rien payer non plus pour les soins infirmiers à domicile.** La seule condition est d'être affilié à une mutuelle.

Maximisation de la prévention et de la santé

Nous sommes convaincus que notre équipe composée de 1 médecin, de 1 infirmier et de 2 accueillantes entraînera un gain d'efficacité et que nos patients s'en porteront mieux. Cela nous donne en effet la possibilité de nous consacrer davantage à la prévention et à la promotion de la santé.

Si vous avez besoin de soins infirmiers après une hospitalisation ou à la demande d'un médecin, (que ce soit dans la maison médicale ou à domicile), vous ne devrez rien payer. La maison médicale s'en chargera pour vous. Vous pouvez demander des soins infirmiers en appelant le 0483 62 13 99.

Inscription

Chaque patient doit **s'inscrire via un formulaire d'inscription** papier disponible à la maison médicale. Vous pouvez nous rendre le formulaire complété lors de votre prochaine consultation ou le déposer dans notre boîte aux lettres. Dès le mois qui suit votre inscription, vous ne devrez plus payer les consultations et les visites à domicile.

Vous pouvez également vous inscrire électroniquement à l'aide de votre carte d'identité sur place, dans la maison médicale.

En vous inscrivant à la maison médicale, vous vous engagez à nous contacter chaque fois que vous avez besoin d'un médecin généraliste ou d'une infirmière (à domicile).

Si vous consultez un médecin ou une infirmière à l'intérieur de la zone de non-remboursement*, qui n'a aucun lien avec la maison médicale, vous devrez payer la consultation vous-même et la mutuelle ne vous remboursera pas.

Toutefois, si vous avez un problème urgent en dehors de nos heures d'ouverture ou si vous vous trouvez loin de notre maison médicale (par exemple en vacances), vous pouvez consulter un autre prestataire de soins et notre maison médicale vous remboursera la consultation (à l'exception du ticket modérateur).

*La zone de non-remboursement est le rayon d'action de la maison médicale où vous n'obtenez un remboursement que si l'acte est effectué sur prescription de la maison médicale ou en dehors de ses heures d'ouverture. Les zones de non-remboursement (et d'inscription) sont présentées à l'annexe 1 du présent document.

Désinscription

Vous avez toujours la possibilité de vous désinscrire gratuitement en remplissant un formulaire de désinscription. Celui-ci est disponible dans notre salle d'attente. Votre désinscription s'applique à partir du mois suivant.

Qui sommes-nous ?

Médecin généraliste :

❖ Dr. François FELGUEROSO-BUENO

Infirmier : Frédéric TAMINIAU

Accueillantes : Priscilia VAN DEN EYNDE &
Cyndi PENDEVILLE

Informations pratiques

Heures d'ouverture

La maison médicale est ouverte du **lundi au vendredi de 7h à 19h**. Nous travaillons uniquement sur RDV. Pour prendre RDV, veuillez téléphoner au **071 52 26 02**. Nous sommes joignables tous les jours ouvrables **entre 7h et 19h**. Veuillez nous préciser s'il s'agit d'une urgence.

Service de garde

Ce service est uniquement destiné aux situations qui ne peuvent pas attendre le retour de votre médecin généraliste. **Après 19h** et pendant le week-end, veuillez contacter le service de garde au **071/33.33.33**.

En soirée, pendant le week-end (du vendredi soir au lundi matin) et les jours fériés, vous pouvez vous rendre au poste de garde de médecine générale de **Allô Santé**.

Présence de l'infirmière

Notre infirmier est présent tous les jours au centre médical. Vous pouvez le contacter pour les soins suivants : prises de sang, frottis, traitement des plaies, bouchons d'oreilles, vaccination, injections...

Il se charge également du suivi des patients chroniques. Ex. diabète, asthme/BPCO, insuffisance rénale...

Si vous avez besoin de soins à domicile, vous pouvez également contacter notre maison médicale. Nous nous chargerons de l'organisation des soins et du suivi de ceux-ci à votre place. Nos infirmières à domicile sont disponibles jour et nuit, 7 jours sur 7.

Horaires de consultation

Nous travaillons uniquement sur RDV. Veuillez clairement indiquer de quoi vous souffrez au moment de prendre RDV afin que nous puissions prévoir suffisamment de temps. Si vous venez à plusieurs, nous vous demandons de prendre un double RDV.

Résultats d'examens (RX, prise de sang, ...)

Vous pourrez obtenir vos résultats en consultation. Si nécessaire, le médecin vous contactera pour vous donner un RDV.

Aucun résultat ne pourra être demandé par téléphone.

Visites à domicile

Nous nous déplaçons uniquement au domicile des patients qui ne peuvent pas se déplacer pour des raisons médicales. Au sein même de la maison médicale, les possibilités de recherche et de traitement sont meilleures.

Pour toute demande de visite à domicile, veuillez contacter la maison médicale **avant 11 heures**. Si la situation l'impose, le médecin se rendra chez vous le jour même.

Ordonnances

Pour obtenir une ordonnance, Prendre rdv chez votre médecin généraliste.

Questions ou suggestions ?

Vous avez des suggestions pour améliorer le fonctionnement de notre maison médicale ? Faites-le nous savoir. De cette façon, vous nous aidez à optimiser les choses.

Centre Médical du Parc ASBL
BCE 1006 240 287
Rue du Parc 36, 6140 Fontaine-l'Évêque
secretariat@cmparc.be
071/52 26 02

Annexe 1 - Zones d'inscriptions et de non-remboursement

